

OBJECTIFS :

Pour le chariot de manutention gerbeur à conducteur accompagnant de catégorie concernée :

- Acquérir les compétences nécessaires à la conduite en situation de travail,
- Assimiler les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité,
- Être informé des risques liés à son utilisation,
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques,

En vue d'évaluer l'aptitude du stagiaire à la conduite en sécurité des chariots concernés.

Permettre aux chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires des articles R4323-55, R432356 du Code du travail selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

L'aptitude à la conduite des chariots de la recommandation R485 catégorie 2 permet également la conduite des gerbeurs à conducteurs accompagnant de catégorie 1.

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, amenée à conduire dans le cadre de leur activité professionnelle au sein de l'entreprise les chariots gerbeurs à conducteur accompagnant correspondant à la recommandation R485 en respectant les règles de sécurité applicables.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous sommes en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap, pour de plus ample renseignement contactez-nous (06 42 41 44 27 ou contact@ecformationpro.com)

PRE-REQUIS :

Être âgé d'au moins 18 ans* - Être apte médicalement**

*La conduite de certains équipements de travail par des jeunes âgés de moins de 18 ans fait l'objet de dispositions réglementaires spécifiques.

** Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire les chariots gerbeurs avant de s'engager dans un processus de formation, puisque cette aptitude est nécessaire à la délivrance de l'autorisation de conduite.

CONTENU :

Tout conducteur de gerbeurs à conducteur accompagnant, à l'issue de la formation dispose des connaissances théoriques et des savoir-faire pratiques suivants.

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant – Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

Savoir-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Evaluations théorique et pratique :

- Evaluation théorique (QCM)
- Evaluation pratique (selon annexe R.485)

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes issus du secteur de la logistique, titulaire du CACES® correspondant.

NOM DU RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Eric CLOUET

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipée de supports vidéo.

Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.

Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.

Mise à disposition et formation à la conduite sur des chariots correspondant à la catégorie concernée.

Plateforme de formation avec quai de chargement dédiée exclusivement à la conduite des chariots gerbeurs.

DATES DE FORMATION :

Nous consulter, délai d'accès de 1 semaine à 2 mois

DUREE :

De 1 à 2 jours, en fonction de l'expérience du candidat.

LIEU DE FORMATION :

Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluation théorique : Questionnaire écrit sous forme de QCM, répondant aux obligations de validation de la CNAMTS.

Evaluation pratique : Mise en situation réalisés conformément à la recommandation R485.

TARIF :

A partir de **650,00€HT/Jour**

Variables selon la durée et l'éloignement du site (nous consulter contact : contact@ecformationpro.com)

SANCTION VISEE :

Attestation de formation

Avis d'aptitude à la conduite des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.

En fonction des résultats, l'employeur a la possibilité de délivrer l'autorisation de conduite.

Il est recommandé à tout conducteur de gerbeur à conducteur accompagnant de réactualiser ses connaissances et savoir-faire tous les cinq ans, et de repasser les épreuves d'évaluation.